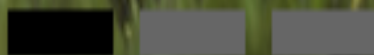


REVUE IVOIRIENNE DE SOCIOLOGIE ET DE SCIENCES SOCIALES



Vol.2 (2021) n°6 – 2^{ème} trimestre
du 30 juin 2021

ISSN 2707-8604





Revue Ivoirienne de Sociologie et de Sciences Sociales
Université Alassane Ouattara
(Bouaké - Côte d'Ivoire)

Directeur de Publication :

Dr Gnazégbo Hilaire MAZOU, Maître de Conférences

Boîte postale : 01 BP V18 Bouaké 01

Tél :
(+225) 0102 84 10 79
(+225) 0708 35 09 41

E-mail : revueriss@gmail.com

Site internet : [http:// www.riss-uao.org](http://www.riss-uao.org)

ISSN 2707-8604

ADMINISTRATION DE LA REVUE

Directeur de Publication : Dr Gnazégbo Hilaire MAZOU, Maître de Conférences

Rédacteur en chef : Dr Djama Ignace ALLABA, Maître de Conférences

Rédacteur en chef Adjoint : Dr Meless Siméon AKMEL, Maître de Conférences

Correspondance : *revueriss@gmail.com*

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Prof. N'Guessan François KOUAKOU, Professeur des Universités, Université Alassane Ouattara

Prof. Deho Roger TRO, Professeur des Universités, Université Alassane Ouattara

Prof. Issiaka KONE, Professeur des Universités, Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa

Prof. Alphonse Yapi-DIAHOU, Professeur des Universités, Université Paris 8

Prof. N'Doumy Noël ABE, Professeur des Universités, Université Alassane Ouattara

Prof. Doumbia TIEMOKO, Professeur des Universités, Université Alassane Ouattara

Prof. Émile Brou Koffi, Professeur des Universités, Université Alassane Ouattara

Prof. Doh Ludovic FIÉ, Professeur des Universités, Université Alassane Ouattara

Prof. Opadou KOUDOU, Professeur des Universités, École Normale Supérieure Abidjan

Prof. Maïga ALKASSOUM, Professeur des Universités, Université OUAGA I (Burkina Faso)

Prof. François N'Goran KOUASSI, Professeur des Universités, Université Alassane Ouattara

Prof. Jean Ferdinand MBAH, Professeur des Universités, Université Omar-Bongo (Gabon)

Prof. Charles AWESSO, Professeur des Universités, Université de Lomé (Togo)

Prof. Jean-Michel Egue LATTE, Professeur des Universités, Université Alassane Ouattara

Prof. Jean-Baptiste GBONGUE, Professeur des Universités, IPNETP Abidjan

Prof. Hypolithe TOLLAH, Professeur des Universités, Universités Québec à Trois Rivières

COMITÉ DE LECTURE

Prof. Sekre Alphonse GBODJE, Professeur des Universités, Université Alassane Ouattara

Dr Irafiala TOURE, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara

Dr Diamo Joachim AGBROFI, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara

Dr Gnazégbo Hilaire MAZOU, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara

Dr Meless Siméon AKMEL, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara

Dr Obou Mathieu TCHETCHE, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara

Dr Imourou Abou BAKARI, Maître de Conférences, Université Abomey-Calavi (Bénin)

COMITÉ DE RÉDACTION

Dr Gnazégbo Hilaire MAZOU, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara

Dr Djama Ignace ALLABA, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara

Dr Meless Siméon AKMEL, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara

Dr Gnabro Robert LOBA, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara

Dr Brahima COULIBALY, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara

Dr Djibli Vincent DIBI, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara

Dr Konan Jérôme KOUAKOU, Chargé de recherche, Université Alassane Ouattara

Dr Euloge Zagocky GUEHI, Chargé de recherche, Université Peleforo Gon Coulibaly Korhogo

Dr Martin Armand SADIA, Maître-assistant, Université Alassane Ouattara

Dr Tehua Parfait KOUAKOU, Maître-assistant, Université Alassane Ouattara

NOTES AUX CONTRIBUTEURS

La revue **RISS**, *Revue ivoirienne de sociologie et de sciences sociales* de l'Université Alassane Ouattara de Bouaké (Côte d'Ivoire), est une revue scientifique à comité de lecture international et des évaluateurs faisant autorité dans les différents domaines qui ont le développement pour objet, notamment la sociologie et les sciences sociales. RISS est un espace de diffusion de travaux originaux de Sociologie et de Sciences Sociales. Cette revue scientifique vise l'émergence, la diffusion de réflexions approfondies sur le développement et la promotion d'un espace de communication et d'échange entre enseignants-chercheurs, chercheurs et différents autres intervenants sur la question partout dans le monde. La revue **RISS** publie un numéro tous les trimestres (quatre (4) numéros ordinaires chaque année), disponible en ligne sur le site de la revue et un dossier thématique au format papier paraissant au cours de la deuxième quinzaine du mois de décembre. En vue de susciter des interventions pour le dossier thématique, un appel à contribution est émis au début du mois de janvier de chaque année. Ce dossier vise à faire l'état d'une question dans toute sa complexité et ses diverses approches. Il est sous la responsabilité d'un Directeur désigné qui en assure le développement éditorial. Les normes éditoriales de la revue RISS sont conformes à celles adoptées par le Comité Technique Spécialisé (CTS) de Lettres et sciences humaines/CAMES.

Les manuscrits

La revue RISS ayant un caractère international, il est recommandé aux auteurs de rédiger dans le souci d'être compris de tous. Aussi doivent-ils éviter des expressions régionales ou de faire allusion à des faits situés localement. Les contributions doivent être envoyées aux responsables de la revue sous la forme électronique, en version Word uniquement à l'adresse : revueriss@gmail.com. Tout projet de texte soumis à évaluation doit présenter les informations suivantes :

- Titre de l'article en capitales d'imprimerie (20 mots maximum) ;
- Les Noms et prénoms complets des auteurs avec leurs adresses professionnelles ;
- Institution de rattachement de son auteur ou de chacun de ses auteurs ;
- Le résumé de l'article en français et en Anglais (150 mots maximum).
- Le corps du texte en Police Times New Roman, Taille 12, Interligne simple ;

Les références bibliographiques suivant les Normes APA (classées par ordre alphabétique) ;

- Volume : 20 pages maximum
- Marges : 3 cm à gauche, 2 cm en haut, à droite et en bas
- La subdivision du texte doit se faire selon le système décimal (1., 1.1., 1.2. - 2., 2.1., 2.2. , etc.).

Structuration recommandée pour tout manuscrit

Pour les contributions **théoriques** et **fondamentales** :

- ✓ Une introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approches théoriques)
- ✓ Un développement articulé
- ✓ Une conclusion
- ✓ Une bibliographie

Pour les contributions résultant d'une **recherche de terrain**:

- ✓ Une introduction (justification du choix du thème, objectif, question principale)
- ✓ Un développement articulé (méthodologie, résultats, discussion)
- ✓ Une conclusion
- ✓ Une bibliographie

Résumé : Tout article, y compris les articles de synthèse, doit être accompagné de résumés en français et en anglais, quelle que soit la langue originale du texte. Il doit énoncer brièvement le problème et les objectifs de la recherche, la démarche méthodologique et les principaux résultats. Tout résumé est suivi d'un maximum de 5 mots clés.

Introduction : L'introduction doit poser clairement la problématique avec des citations scientifiques (au moins 5) les plus récentes et les plus pertinentes. Les objectifs de l'étude doivent être clairement énoncés. Le texte doit être rédigé dans un langage scientifique et compréhensible.

Matériel et Méthodes : Dans cette rubrique, il s'agira de décrire la démarche méthodologique suffisamment détaillée. Y figurent entre autres : le type d'étude, la description de la population de l'étude, les données et les techniques utilisées, les variables principales et secondaires étudiées, l'analyse statistique, etc.

Résultats et analyse : Les titres sont alignés à gauche, sans alinéa et en numérotation décimale : Titre de niveau 1 est en gras (6 pts avant, 6 pts après), Titre de niveau 2 est en italique gras avec 6 pts avant, 6 pts après et le Titre de niveau 3 est en italique non gras (6 pts avant, 6 pts après).

Discussions : La démarche méthodologique utilisée et les résultats obtenus doivent être discutés de façon conforme aux normes. Au moins cinq (5) auteurs devront être cités en référence dans la discussion.

Citations : Les citations d'auteurs sont entre guillemets. Lorsqu'elle dépasse trois (3) lignes, il faut aller à la ligne pour la mettre convenablement en forme (interligne 1, aller en retrait vers la droite de 2 points, taille de la police réduite d'un point par rapport à la taille normale du texte). Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon le cas :

Initiale(s) du (des) prénom(s) du (des) auteurs plus nom du (des) auteurs suivi de l'année de publication et de (des) pages de référence ; tous ces éléments étant mis entre parenthèses.

Initiales (s) du (des) prénoms du (des) auteurs plus nom du (des) auteurs, année de publication et page de références ; ces deux derniers éléments étant mis entre parenthèses.

Exemples :

Cas 1 : Les femmes enceintes ont leur façon d'appréhendé les différents modèles d'interprétation de la maladie (P. H. Collins, 2012 : p. 6).

Cas 2 : Selon H. Mazou (2014, p. 11), les comportements des jeunes sont socialement situés.

Références bibliographiques

Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit :

Nom et Prénom (s) de (des) auteur(s), Année de publication, Titre, Lieu de publication, Zone Éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Éditeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la

revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2^{de} éd.).

Ne sont présentées dans les références bibliographiques que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Par exemple :

1. Bourdieu Pierre, 1998, La Domination masculine, Paris, Éditions du Seuil, 92 p.
2. Gendron C. 2006, Le développement durable comme compromis, Paris, PUQ, 294 p.

TABLE DES MATIERES

Editorial	7
------------------------	----------

Géographie

SY Oumar Harouna / MBAYE Edmée / FAYE Mbagnick / DIOUF Jules / SY Amadou Abou Caractérisation du peuplement de <i>Carapa procera</i> DC. et de <i>Detarium senegalense</i> J.F. Gmel. dans le Boulouf (Basse Casamance, SENEGAL)	8-27
---	------

Philosophie

AGBENOKO Donyo Koffi La gouvernance : concept et approches	28-40
---	-------

DAH Nibaoué Edith / SOMÉ/SOMDA Minimalo Alice La démocratie moderne à l'épreuve des apories de l'éthique	41-57
---	-------

Sociologie

BEOGO Joseph Migration précoce et fréquentation scolaire au Burkina Faso : cas de la Circonscription d'Education de Base II (CEB II) de Solenzo	58-71
--	-------

BOUGMA Moussa / KABORÉ Sidbewendé Théodore Type de réseau familial et soutien pour la scolarisation des enfants à Ouagadougou	72-84
--	-------

COULIBALY Abdourahmane / GUINDO Abdoulaye L'abstinence post – partum chez les jeunes couples au Mali : les implications contraceptives et sociales d'une pratique séculaire	85-101
--	--------

MOUSSAVOU Guy La pandémie du COVID-19 : du mandat des enseignants à la résilience des parents dans l'accompagnement scolaire	102-120
---	---------

KABORE Windlanaba Etienne / KABORE Amado / SORGHO/ZINSONNÉ Félicité Marie L. / KABORE Sibiri Luc Analyse des perceptions de l'école dans la région du Sahel au Burkina Faso	121-136
--	---------

ÉDITORIAL

Le monde d'aujourd'hui est confronté à des phénomènes qui brouillent les distinctions habituelles : les appartenances multiples et les métissages, les rencontres interculturelles, les mélanges entre modernité et tradition, les tensions entre mondialisation et affirmations identitaires, les emprunts et les détournements d'une culture à l'autre, les impacts des nouvelles technologies de la communication et des nouveaux imaginaires culturels, les changements climatiques, etc. Toutes ces préoccupations susmentionnées invitent les Enseignants-chercheurs et Chercheurs à s'inscrire dans une démarche de découverte pour affronter la réalité sociale à travers leurs différentes investigations, échanges et contributions scientifiques. Il s'agit de comprendre et d'expliquer la réalité étudiée, dans le but de trouver la véritable explication des faits, en vue de participer au bien-être social de nos populations.

C'est dans ce contexte que la Revue Ivoirienne de Sociologie et des Sciences Sociales (RISS), du Département de Sociologie à l'Université Alassane OUATTARA (Bouaké - Côte d'Ivoire), dans une approche pluridisciplinaire, se propose de mettre à la disposition de ses fidèles lecteurs et contributeurs d'horizons divers, un espace d'échanges et de productions scientifiques, afin de contribuer au développement de nos sociétés.

Tout en vous souhaitant bonne lecture, nous espérons que les différentes contributions et échanges vous seront profitables.

Pour le comité de rédaction

Gnazégbo Hilaire MAZOU

Directeur de publication

TYPE DE RESEAU FAMILIAL ET SOUTIEN POUR LA SCOLARISATION DES ENFANTS A OUAGADOUGOU

BOUGMA Moussa
Enseignant-Chercheur

Institut Supérieur des Sciences de la Population, Université Joseph Ki-Zerbo (Burkina Faso)
E-mail : bougmous@yahoo.fr

/

KABORÉ Sidbewendé Théodore
Assistant de recherche

Institut Supérieur des Sciences de la Population, Université Joseph Ki-Zerbo (Burkina Faso)
E-mail : stheodorekabore@gmail.com

Résumé

Bien que la contribution des réseaux familiaux dans l'éducation des enfants soit bien documentée, nos connaissances restent limitées sur la provenance de l'aide. Au regard des spécificités (taille et ressources notamment) du réseau de la femme et de celui de son conjoint, les deux types de réseau contribuent-ils au même niveau à l'éducation des enfants ? Cette étude utilise des données rétrospectives et des modèles de régression logistique pour comparer la contribution du réseau de la femme à celle de son conjoint pour la scolarisation des enfants à Ouagadougou. Les résultats montrent que la taille et les ressources du réseau sont positivement corrélées à la propension des femmes à recevoir de l'aide pour la scolarisation de leurs enfants ; les effets étant beaucoup plus élevés au niveau du réseau de la femme. Ainsi, l'aide du réseau familial pour la scolarisation des enfants provient plus du propre réseau de la femme.

Mots clés : réseau familial, scolarisation, aide, enfant, Ouagadougou

Abstract

Though the contribution of family networks to child education is well documented, our knowledge remains limited on the provenance of the aid. Given the specificities (size and resources in particular) of the woman's network and that of her spouse, do the two types of network contribute at the same level to the education of children? This study uses retrospective data and logistic regression models to compare the contribution of the woman's network to her spouse's network for children's schooling in Ouagadougou. The results show that network size and resources are positively correlated with women's propensity to receive help with their children's schooling; the effects are much higher for the woman's network. Thus, family network support for children's schooling comes more from the woman's own network.

Keywords: family network, schooling, help, child, Ouagadougou

Introduction

Dans les sociétés traditionnelles africaines, l'éducation des enfants a toujours occupé une place importante au sein des familles et des communautés. Elle se fait à travers les actes et les rapports sociaux tels les activités de production, la vie en famille et les manifestations collectives (A. Moumouni Dioffo, 2019 : p. 51). Aujourd'hui, que ce soit en Afrique ou partout dans le monde, l'éducation est reconnue par tous comme un droit humain fondamental visant à garantir à chaque personne une participation à une vie éducationnelle de qualité dans la société. Elle demeure un facteur important au bien-être des individus, au progrès social et au développement économique des pays (Kabore Konkobo, 2008 : paragr. 1 et 3). C'est pourquoi, la communauté internationale a reconnu à la conférence mondiale sur l'Education Pour Tous (EPT) à Jomtien (Thaïlande) en 1990 que l'éducation est une condition *sine qua non* du développement de l'individu et de la société. Elle est susceptible de contribuer à l'amélioration de la sécurité, de la santé et de la prospérité des individus ainsi qu'au maintien de l'équilibre écologique du monde (UNESCO, 1992 : p. 7).

L'importance de l'éducation pour l'individu et la société justifie les efforts importants consentis au plan mondial pour améliorer l'accès des populations à une éducation de qualité. Dans les pays en développement, notamment ceux d'Afrique subsaharienne, ces efforts ont permis d'améliorer l'offre éducative à travers l'adoption de politiques de gratuité de l'école primaire, la construction d'établissements (écoles, collèges, lycées et universités), le recrutement d'enseignants, etc. (K. Camara, 2015 : p. 179). Cette amélioration de l'offre éducative se traduit par l'augmentation des taux de scolarisation au cours des deux dernières décennies. Selon les données de l'Institut de Statistique de l'UNESCO (ISU), le taux brut de scolarisation a connu une hausse significative en Afrique subsaharienne en passant, pour le primaire, de 76% en 1995 à 95,5% en 2006 puis à 99,4% en 2018, et pour le secondaire, de 23,7% en 1995 à 33% en 2006 puis à 43,2% en 2018 (ISU, 2021).

Outre l'offre, la demande d'éducation qui peut se traduire par l'adhésion des populations à l'école s'est-elle aussi améliorée ces dernières décennies en Afrique subsaharienne. Les familles africaines ont aujourd'hui une meilleure représentation de l'école. Elles ont pris conscience de l'importance de l'éducation pour l'instruction des enfants et de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes. Désormais, chaque parent souhaite scolariser ses enfants : « La scolarisation des enfants est perçue comme une obligation des parents et semble être la première option que ceux-ci adoptent pour préparer l'avenir de leur progéniture. » (M. Bougma et al., 2015 : p. 29). Toutefois, la volonté d'envoyer les enfants à l'école et de les y maintenir ne rime pas toujours avec les ressources économiques des parents. En effet, la satisfaction de la demande d'éducation en Afrique subsaharienne reste en grande partie déterminée par les ressources économiques des parents et des ménages (B. Gnoumou-Thiombiano & I. Kaboré, 2017 : p. 28). Par exemple, D. Nganawara (2016, p. 36) montre que l'occupation d'un emploi permanent par le chef de ménage est un déterminant fort de la scolarisation des enfants au Cameroun. Par ailleurs, les coûts liés à la prise en charge de la scolarité des enfants relèvent le plus souvent du ressort des parents biologiques comme le note M. Bougma (2014, p. 160) dans le contexte de Ouagadougou : « Les dépenses scolaires reposent dorénavant de façon presque exclusive sur les parents biologiques ». A Madagascar, V. Delaunay et al. (2013, p. 669) constatent également que la résidence avec les parents biologiques joue un rôle protecteur pour l'enfant en matière d'accès à la scolarisation. Il ressort donc de ces études que le manque de ressources des parents biologiques peut constituer un frein à la scolarisation des enfants.

Dans les sociétés traditionnelles africaines, l'éducation de l'enfant ou de l'adolescent ne relève pas seulement de la responsabilité des parents biologiques, mais aussi de l'ensemble du groupe

familial et de la communauté (C. B. Lloyd & A. K. Blanc, 1996 : p. 268). Chaque adulte du groupe familial ou de la communauté avait la responsabilité de jouer un rôle éducatif vis-à-vis des enfants et des adolescents (R. Cissé et al., 2017 : p. 39 ; A. Moumouni Dioffo, 2019 : p. 31). Cette valeur traditionnelle, bien qu'en effritement, persiste de nos jours sous forme d'entraide familiale dans laquelle les ressources de la famille élargie sont mobilisées pour offrir aux enfants orphelins ou à ceux dont les parents biologiques n'ont pas suffisamment de moyens pour financer leur éducation des chances d'être scolarisés (C. B. Lloyd & A. K. Blanc, 1996 : p. 268 ; M. Bougma et al., 2015 : p. 435). Par exemple, le confiage des enfants auprès de la parentèle, une pratique courante dans les sociétés africaines, répond dans certaines mesures à cette logique d'entraide familiale à l'éducation des enfants. Par ailleurs, les parents en manque de ressources peuvent, en raison des valeurs partagées de solidarité familiale, solliciter de l'aide auprès des membres de leur réseau familial pour scolariser leurs enfants (M. Bougma et al., 2014 : p. 435).

La relation entre le réseau familial de solidarité et la scolarisation des enfants apparaît dans plusieurs travaux scientifiques qui peuvent être scindés en trois groupes. Le premier groupe est constitué des études dans lesquelles le réseau familial est mobilisé pour expliquer les inégalités sociales d'accès des enfants à la scolarisation (M. Wayack Pambè & M. Pilon, 2011 : p. 141 ; B. Gnoumou-Thiombiano & I. Kaboré, 2017 : p. 29). Dans le deuxième groupe d'études, la relation entre le réseau familial et la scolarisation des enfants est essentiellement abordée sur un plan théorique. En apportant des preuves indirectes de l'importance des réseaux familiaux sur la scolarisation des enfants, ces études du deuxième groupe soutiennent que les ressources de la famille élargie peuvent compenser le manque de ressources des parents biologiques, et par conséquent, alléger les contraintes financières pesant sur la scolarisation des enfants (A. McDaniel & E. Zulu, 1996 : p. 1 ; C. B. Lloyd & A. K. Blanc, 1996 : p. 268 ; V. Delaunay et al., 2013 : p. 669 ; M. Boltz-Laemmel & P. Villar, 2014 : p. 14 ;). Quant aux études du troisième groupe, elles utilisent des données empiriques pour évaluer la relation entre le réseau familial et la scolarisation des enfants sous plusieurs angles : la contribution des réseaux familiaux dans la réduction des effets d'une fécondité élevée sur la scolarisation des enfants (M. Bougma et al., 2014 : p. 433) ; l'influence de la richesse de la famille élargie sur le niveau d'éducation des enfants (I. Prix & F. T. Pfeffer, 2017 : p. 112) ; l'influence de la famille élargie sur l'effet négatif de la taille de la famille sur les résultats scolaires des enfants (E. H. Blaabæk et al., 2019 : p. 3).

Dans ces études suscitées, le réseau familial des couples est considéré comme un tout. Aucune distinction n'est faite entre le réseau de la femme et celui de son conjoint dans les analyses si bien qu'il est difficile d'évaluer l'apport de chacun des deux types de réseaux dans l'éducation des enfants. Or, ces deux types de réseau peuvent présenter des spécificités différentes notamment en termes de taille, de ressources et de fréquences des contacts. Par ailleurs, la nature et le volume des transferts au profit d'un membre du réseau familial peuvent dépendre du degré d'insertion de celui-ci et de la force des liens qui le lie aux autres membres du réseau. Une hypothèse parfois émise dans les études est que les femmes s'inséraient mieux que les hommes dans les réseaux sociaux, et par conséquent, bénéficieraient mieux de leur appui pour la prise en charge de leurs enfants (J. Minonzio, 2000 : p. 45 ; B. Gnoumou-Thiombiano & I. Kaboré, 2017 : p. 29). Cette hypothèse laisse croire qu'au sein des couples, le réseau familial de la femme est celui qui apporte le plus de soutien à la scolarisation des enfants.

La ville de Ouagadougou, où les réseaux familiaux de solidarité sont omniprésents, se prête bien à une telle recherche. D'après les travaux de M. Bougma et al. (2014, p. 148), les réseaux familiaux ont un rôle avéré dans la scolarisation des enfants dans les quartiers périphériques de Ouagadougou. En effet, ces auteurs relèvent deux (2) facteurs du réseau familial qui sont associés à l'aide pour la scolarisation des enfants à Ouagadougou : la taille et les ressources du réseau

familial. Ces deux facteurs sont positivement associés à la propension de la femme à recevoir de l'aide pour scolariser ses enfants. Dans le prolongement de cette étude, la présente étude vise à améliorer les connaissances sur la relation entre le réseau familial et la scolarisation des enfants à Ouagadougou en distinguant le type de réseau. Elle utilise les données de l'enquête rétrospective DemTrend de 2012 pour examiner la question de recherche suivante : De quel réseau (le réseau de la femme ou celui de son conjoint) provient le plus l'aide reçu pour la scolarisation des enfants ?

1. Données et méthodes

1.1. Données et population cible

Les données utilisées dans cette étude sont issues de l'enquête rétrospective DemTrend réalisée en 2012 sur la plateforme de l'Observatoire de Population de Ouagadougou (OPO). L'objectif de cette enquête était d'évaluer les conséquences des stratégies de fécondité et de la composition du ménage sur la scolarisation des enfants en milieu urbain au Burkina Faso. L'enquête a concerné toutes les femmes âgées de 35 à 59 ans ayant eu au moins un enfant survivant à 3 ans et résidant dans les cinq zones de l'OPO, soit au total 2 952 femmes, ainsi que leur conjoint. Dans cette étude, la taille de l'échantillon est limitée à 2 051 femmes âgées de 35-59 ans dont nous disposons des informations sur toutes les variables d'analyse retenues. Les femmes mariées dont le questionnaire du conjoint n'a pas été rempli ont été exclues des analyses. L'enquête DemTrend a capitalisé les données déjà produites dans l'OPO, et collecté des informations complémentaires sur les comportements de fécondité et de formation de la famille, la scolarisation des enfants, les réseaux familiaux et leur implication dans la scolarisation des enfants. Le réseau familial a été saisi en demandant aux femmes enquêtées et à leurs conjoints de citer leurs parents proches (père, mère, frères, sœurs) encore en vie ainsi que certaines de leurs caractéristiques individuelles.

1.2. Variables d'analyse

La variable dépendante de l'étude est le fait d'avoir reçu de l'aide pour la scolarisation des enfants. Deux types d'aide sont considérées : l'aide potentielle et l'aide effective du réseau familial pour la scolarisation des enfants appréhendées à travers deux questions rétrospectives adressées respectivement à la femme et à son conjoint : « *X [Chacun des parents proches qui sont toujours en vie] a-t-il/elle déjà aidé pour la scolarisation d'un de vos enfants ?* » (pour l'aide effective) ; « *En cas de besoin, pensez-vous qu'il/elle pourrait vous aider à la scolarisation de vos enfants ?* » (pour l'aide potentielle). Ces deux questions ont été posées aussi bien pour la prise en charge des frais scolaires que pour le confiage des enfants. Ainsi, la présente étude considère quatre variables dépendantes : 1) l'aide effective pour la prise en charge des frais scolaires ; 2) l'aide effective pour le confiage des enfants ; 3) l'aide potentielle pour la prise en charge des frais scolaires ; et 4) l'aide potentielle pour le confiage des enfants. Ces variables sont toutes dichotomiques et prennent la valeur 1 (Oui) si la femme et/ou son conjoint a reçu de l'aide pour la scolarisation de leurs enfants, et 0 (Non) sinon.

Les variables indépendantes principales sont la taille et les ressources du réseau familial générées pour les deux types de réseau : le réseau de la femme et celui de son conjoint. La taille du réseau familial est obtenue à partir de la liste restreinte des parents proches (père, mère, frères et sœurs, enfants majeurs résidents hors du ménage) encore en vie au moment de l'enquête. Les ressources du réseau familial ont été appréhendées par un indicateur composite à partir du niveau d'éducation et du statut dans l'emploi des membres du réseau familial. Le nombre moyen d'années de scolarité complétées par les membres du réseau familial, d'une part, et le nombre moyen de travailleurs du réseau familial pour chacun des statuts dans l'emploi susceptibles de générer un revenu élevé (salarié du secteur public, salarié du secteur privé, employeur), d'autre

part, ont été calculés. Pour obtenir un indice synthétique des ressources du réseau familial, une analyse en composantes principales (ACP) a été appliquée sur les quatre variables générées à savoir le nombre moyen d'années de scolarité, le nombre moyen de salariés du secteur public, le nombre moyen de salariés du secteur privé et le nombre moyen d'employeurs du réseau familial. Pour chacun des réseaux, le premier axe factoriel a été retenu comme indice synthétique des ressources du réseau familial. Plus cet indice augmente, plus les ressources du réseau familial sont élevées.

En plus de ces deux variables indépendantes principales, d'autres caractéristiques sociodémographiques des femmes sont contrôlées dans les analyses. Il s'agit du lieu de résidence au moment de l'enquête (zone lotie, zone non lotie), du nombre d'enfants survivants, de l'âge, du groupe ethnique (Mossi, Non-Mossi), de l'appartenance religieuse (Musulmane, Chrétienne), du niveau d'instruction (Aucun, Primaire, Secondaire ou plus), de la durée de résidence à Ouagadougou (0-9 ans, 10-19 ans, et 20 ans et plus), du statut matrimonial (mariée, non-mariée) et du statut socioéconomique du ménage. Cette dernière variable est un indicateur composite construit à partir des caractéristiques de l'habitation, des biens d'équipement durables, des sources d'approvisionnement en eau et des systèmes de gestion des ordures et des eaux usées du ménage afin d'avoir un proxy du niveau de richesse du ménage. Cinq catégories de ménages sont distinguées, à savoir les ménages avec un statut socioéconomique très faible (quintile 1), les ménages ayant un statut faible (quintile 2), ceux ayant un statut moyen (quintile 3), ceux ayant un statut élevé (quintile 4) et enfin les ménages avec un statut très élevé (quintile 5).

1.3. Méthodes d'analyse

En rappel, la présente étude examine la question de recherche suivante : de quel réseau (le réseau de la femme ou celui de son conjoint) provient le plus l'aide reçu pour la scolarisation des enfants ? Pour répondre à cette question, deux méthodes d'analyse (descriptive et explicative) sont utilisées. L'analyse descriptive recourt à des tableaux de fréquences pour mesurer le niveau d'aide pour la scolarisation des enfants. Les tests de différences de proportion au seuil de 5% sont utilisés pour analyser la variation différentielle de l'aide pour la scolarisation selon le type de réseau familial. L'analyse explicative recourt, quant à elle, à des méthodes de régression logistique binomiale pour estimer les effets du réseau familial sur la propension des femmes d'être aidées pour la scolarisation de leurs enfants. Le recours à ces modèles se justifie par la nature dichotomique des variables dépendantes.

2. Résultats

2.1. Type de réseau familial et niveau d'aide pour la scolarisation

L'aide pour la scolarisation des enfants est un cas spécifique d'échanges matériels entre les membres de la famille élargie mesurée au moment de l'enquête. Cette entraide familiale diffère-t-elle selon le type de réseau ? La réponse est affirmative car les femmes sont plus aidées par les membres de leur propre famille que par ceux de la famille du conjoint (via le conjoint). En effet, à l'exception de l'aide effective pour l'hébergement, la proportion des femmes qui reçoivent de l'aide venant de leur propre réseau familial est plus élevée que la proportion de celles qui reçoivent de l'aide venant du réseau du conjoint (Tableau 1). Par exemple, la proportion des femmes qui ont reçu de l'aide effective pour les frais scolaires de leur propre réseau est de 12,8%, tandis que la proportion des femmes qui ont reçu cette même aide de la part des membres du réseau du conjoint est de 9,8%. De même, quel que soit le type d'aide (frais scolaire avec ou sans hébergement), la proportion des femmes qui disent pouvoir compter sur leurs propres familles en cas de besoin pour scolariser leurs enfants est nettement supérieure à celle des femmes qui peuvent compter sur le réseau familial de leurs conjoints. Ces résultats suggèrent que les couples

Ouagalais sont plus soutenus dans la scolarisation de leurs enfants par les membres de la famille de la femme que par ceux du conjoint. Pour affiner davantage ces résultats, des méthodes multivariées sont utilisées pour évaluer les effets nets des deux types de réseau sur l'aide pour la scolarisation des enfants.

Tableau 1 : Proportion de femmes ayant reçu de l'aide pour la scolarisation de leurs enfants selon le type de réseau

Type d'aide reçue	Réseau familial de la femme (1)	Réseau familial du conjoint (2)	Total	Différence significative (1)-(2)
Aide effective				
Frais scolaire	12,8	9,8	19,1	*
Hébergement	5,4	4,3	9,0	ns
Frais scolaire et hébergement	4,4	4,4	8,1	ns
Aide potentielle				
Frais scolaire	17,0	13,7	25,0	*
Hébergement	24,1	17,6	30,9	*
Frais scolaire et hébergement	22,8	18,0	30,6	*

Notes : * : différence significative au seuil de 5% ; ns : différence non significative.

Source : Enquête Demtrend, Ouagadougou, 2012, calcul des auteurs

4.2. Type de réseau familial et aide pour les frais scolaires

4.2.1. Effet de la taille et des ressources du réseau

Le Tableau 2 présente les résultats des analyses multivariées estimant les effets de la taille et des ressources du réseau sur l'aide pour la prise en charge des frais scolaires tout en distinguant le type de réseau. Les modèles A1 et B1 estiment respectivement la probabilité pour la femme de recevoir de l'aide effective et de l'aide potentielle pour les frais scolaires de leurs enfants. Les résultats montrent que la taille du réseau est positivement corrélée à la propension des femmes à recevoir de l'aide pour la prise en charge des frais scolaires de leurs enfants. On observe des effets plus importants de la taille du réseau au niveau du réseau de la femme qu'au niveau du réseau du conjoint. En effet, quel que soit le type d'aide (effective ou potentielle), l'effet significatif de la taille du réseau du conjoint de la femme aux modèles bruts A0 et B0 disparaît après le contrôle de toutes les variables de l'étude. Par contre, celui du réseau de la femme demeure significatif aux modèles prenant en compte toutes les variables retenues. Ainsi, l'augmentation de la taille du réseau de la femme d'une unité accroît ses chances de 5% d'être aidée par ses proches pour la prise en charge des frais scolaires de ses enfants et de 3% de pouvoir compter sur ces mêmes proches en cas de besoin pour le paiement des frais scolaires de ses enfants.

Les résultats montrent également que les ressources du réseau sont positivement corrélées à la propension des femmes à recevoir de l'aide pour la prise en charge des frais scolaires de leurs enfants. Lorsque l'indice synthétique des ressources du réseau de la femme augmente d'une unité, les chances pour elle de recevoir de l'aide pour la prise en charge des frais scolaires de ses enfants augmentent de 48%, contre 24% pour le réseau du conjoint. De même, les femmes ont 56% plus de chances de pouvoir compter sur leur propre réseau en cas de besoin, contre 22% pour le réseau du conjoint lorsque l'indice synthétique du réseau augmente d'une unité.

Tableau 2 : Odds ratio des femmes d'être aidées pour les frais scolaires de leurs enfants

Variables indépendantes	Aide effective pour frais scolaire		Aide potentielle pour frais scolaire	
	Modèle A0	Modèle A1	Modèle B0	Modèle B1
Taille du réseau familial				
Réseau de la femme	1.06 (0.01) ^{***}	1.05 (0.01) ^{***}	1.03 (0.01) ^{**}	1.03 (0.01) [*]
Réseau du conjoint	1.04 (0.01) ^{**}	1.02 (0.01) ^{ns}	1.05 (0.01) ^{***}	1.02 (0.01) ^{ns}
Indice synthétique des ressources du réseau familial				
Réseau de la femme	1.15 (0.05) ^{***}	1.48 (0.09) ^{***}	1.36 (0.06) ^{***}	1.56 (0.09) ^{***}
Réseau du conjoint	1.11 (0.05) [*]	1.24 (0.07) ^{***}	1.20 (0.05) ^{***}	1.22 (0.06) ^{***}
Lieu de résidence à l'enquête				
Quartier loti (réf.)	1.00	1.00	1.000	1.000
Quartier non loti	1.43 (0.17) ^{**}	1.01 (0.17) ^{ns}	1.29 (0.14) [*]	1.35 (0.21) ⁺
Statut socioéconomique				
Quintile 1 (réf.)	1.00	1.00	1.00	1.00
Quintile 2	0.88 (0.16) ^{ns}	0.82 (0.154) ^{ns}	1.27 (0.21) ^{ns}	1.29 (0.24) ^{ns}
Quintile 3	0.90 (0.16) ^{ns}	0.76 (0.16) ^{ns}	1.01 (0.16) ^{ns}	1.05 (0.20) ^{ns}
Quintile 4	0.68 (0.12) [*]	0.50 (0.11) ^{**}	0.85 (0.14) ^{ns}	0.84 (0.17) ^{ns}
Quintile 5	0.43 (0.08) ^{***}	0.25 (0.07) ^{***}	1.22 (0.19) ^{ns}	0.93 (0.21) ^{ns}
Âge	1.04 (0.02) ^{**}	1.04 (0.02) [*]	0.98 (0.01) ^{ns}	0.99 (0.01) ^{ns}
Niveau d'instruction				
Aucun niveau (réf.)	1.00	1.00	1.000	1.00
Primaire	1.16 (0.17) ^{ns}	1.05 (0.18) ^{ns}	1.14 (0.15) ^{ns}	0.88 (0.13) ^{ns}
Secondaire et plus	0.80 (0.13) ^{ns}	0.75 (0.16) ^{ns}	1.65 (0.22) ^{***}	1.00 (0.19) ^{ns}
Groupe ethnique				
Mossi (réf.)	1.00	1.00	1.00	1.00
Non-Mossi	0.93 (0.16) ^{ns}	1.00 (0.20) ^{ns}	1.17 (0.17) ^{ns}	0.95 (0.15) ^{ns}
Religion				
Musulmane (réf.)	1.00	1.00	1.00	1.00
Chrétienne	1.07 (0.12) ^{ns}	0.94 (0.12) ^{ns}	1.15 (0.12) ^{ns}	0.94 (0.11) ^{ns}
Durée de résidence à Ouagadougou				
0-9 ans	1.33 (0.26) ^{ns}	1.26 (0.29) ^{ns}	1.53 (0.28) [*]	1.73 (0.36) ^{**}
10-19 ans	1.09 (0.17) ^{ns}	1.21 (0.19) ^{ns}	1.33 (0.17) [*]	1.40 (0.20) [*]
20 ans et plus (réf.)	1.00	1.000	1.00	1.00
Statut matrimonial				
Non-mariée	0.76 (0.12) ⁺	0.82 (0.16) ^{ns}	0.60 (0.09) ^{***}	0.72 (0.13) ⁺
Mariée (réf.)	1.00	1.00	1.00	1.00
Nombre d'enfants survivants	1.14 (0.04) ^{***}	1.09 (0.04) [*]	1.03 (0.03) ^{ns}	1.09 (0.04) ^{**}
Effectif	2051	2051	2051	2051

Seuils de significativité : *** p < 0,001; ** p < 0,01; * p < 0,05; † p < 0,10.

Source : OPO-Demtrend, 2012 ; calcul des auteurs

4.2.2. Autres facteurs associés à l'aide pour les frais scolaires

Les autres facteurs associés à l'aide pour les frais scolaires diffèrent selon qu'il s'agit de l'aide effective ou de l'aide potentielle. Concernant l'aide effective, les résultats montrent que le statut socioéconomique du ménage, l'âge et le nombre d'enfants survivants de la femme influencent significativement la propension des femmes à recevoir de l'aide pour prendre en charge les frais scolaires de leurs enfants. On observe que plus le statut socioéconomique du ménage augmente, moins sont les chances de la femme à recevoir de l'aide pour les frais scolaires de ses enfants. Par contre, l'âge et le nombre d'enfants survivants de la femme sont positivement associées à la probabilité d'être aidée pour les frais scolaires. Pour ce qui est de l'aide potentielle, les autres facteurs influençant la propension des femmes de pouvoir compter sur les membres du réseau familial pour le paiement des frais scolaires sont le nombre d'enfants survivants et la durée de résidence à Ouagadougou. Le nombre d'enfants survivants est positivement corrélé à l'aide potentielle pour les frais scolaires. Plus le nombre d'enfants survivants de la femme augmente, plus ses chances de pouvoir bénéficier de l'aide de ses proches, y compris ceux de son conjoint, pour les frais scolaires augmentent (9% plus de chances). La durée de résidence à Ouagadougou est quant à elle négativement associée à l'aide potentielle pour les frais scolaires. Les femmes qui résident à Ouagadougou il y a moins de 10 ans et celles qui y résident il y a 10-19 ans ont respectivement 73% et 40% plus de chances de pouvoir compter sur leurs proches, y compris les proches du conjoint, pour prendre en charge les frais scolaires de leurs enfants comparativement aux femmes qui résident à Ouagadougou il y a plus de 19 ans (20 ans et plus).

4.3. Type de réseau familial et aide pour le confiage des enfants

4.3.1. Effet de la taille et des ressources du réseau familial

Le tableau 3 présente les rapports de chance (Odds ratio) des femmes d'être aidées pour le confiage de leurs enfants. Les modèles C0 et D0 estiment les effets bruts de chacune des variables de l'étude, tandis que les modèles C1 et C2 les effets nets de ces variables. Comme pour l'aide pour les frais scolaires, les résultats montrent que la taille du réseau est positivement associée à la propension des femmes à recevoir de l'aide pour le confiage des enfants quel que soit le type de réseau. Cependant, les tailles des deux types de réseau (réseau de la femme et réseau du conjoint) influencent de la même manière le fait de recevoir de l'aide pour le confiage des enfants. Que ce soit pour le confiage effectif ou pour celui potentiel, les rapports de chances sont identiques pour les deux types de réseau familial aux effets nets (modèles C1 et D1). Dans le cas de l'aide effectif, l'augmentation de la taille de l'un des deux réseaux d'une unité augmente de 4% les chances des femmes d'être aidées pour le confiage de leurs enfants. Au niveau de l'aide potentielle, les corrélations entre les tailles des deux réseaux et la propension des femmes à compter sur ces réseaux pour le confiage de leurs enfants en cas de besoin ne sont pas statistiquement significatives.

S'agissant de l'influence des ressources du réseau sur l'aide pour le confiage, les résultats confirment ceux obtenus dans le cas de l'aide pour la prise en charge des frais scolaires. Quel que soit le type de réseau, les ressources du réseau sont positivement associées à la propension des femmes à recevoir de l'aide pour le confiage de leurs enfants. L'effet des ressources du réseau sont plus importants au niveau du réseau de la femme qu'au niveau de celui de son conjoint. En effet, lorsque l'indice synthétique des ressources du réseau de la femme augmente d'une unité, les chances pour la femme de confier ses enfants (confiage effectif) et d'espérer pouvoir confier ses enfants en cas de nécessité (confiage potentiel) sont respectivement de 49% et 42%. Ces chances sont respectivement de 18% et 15% quand il s'agit d'une augmentation d'une unité de l'indice synthétique des ressources du réseau du conjoint.

Tableau 3 : Odds ratio des femmes d'être aidées pour le confiage de leurs enfants

Variables indépendantes	Aide effective pour confiage		Aide potentielle pour confiage	
	Modèle C0	Modèle C1	Modèle D0	Modèle D1
Taille du réseau familial				
Réseau de la femme	1.05 (0.01) ^{***}	1.04 (0.02) [*]	1.02 (0.01) ⁺	1.01 (0.01) ^{ns}
Réseau du conjoint	1.07 (0.01) ^{***}	1.04 (0.02) [*]	1.05 (0.01) ^{***}	1.01 (0.01) ^{ns}
Indice synthétique des ressources du réseau familial				
Réseau de la femme	1.10 (0.05) ⁺	1.49 (0.10) ^{***}	1.21 (0.05) ^{***}	1.42 (0.08) ^{***}
Réseau du conjoint	1.06 (0.06) ^{ns}	1.18 (0.09) [*]	1.12 (0.05) ^{**}	1.15 (0.05) ^{**}
Lieu de résidence à l'enquête				
Quartier loti (réf.)	1.00	1.00	1.00	1.00
Quartier non loti	2.22 (0.32) ^{***}	1.35 (0.27) ^{ns}	1.81 (0.20) ^{***}	1.97 (0.31) ^{***}
Statut socioéconomique				
Quintile 1 (réf.)	1.00	1.00	1.00	1.00
Quintile 2	0.92 (0.19) ^{ns}	0.88 (0.19) ^{ns}	1.17 (0.20) ^{ns}	1.22 (0.22) ^{ns}
Quintile 3	0.69 (0.14) ⁺	0.71 (0.17) ^{ns}	0.85 (0.14) ^{ns}	1.10 (0.20) ^{ns}
Quintile 4	0.31 (0.08) ^{***}	0.32 (0.10) ^{***}	0.58 (0.09) ^{***}	0.80 (0.17) ^{ns}
Quintile 5	0.43 (0.10) ^{***}	0.40 (0.13) ^{**}	0.93 (0.15) ^{ns}	1.07 (0.24) ^{ns}
Âge	0.99 (0.02) ^{ns}	0.99 (0.02) ^{ns}	0.97 (0.01) [*]	0.97 (0.01) ⁺
Niveau d'instruction				
Aucun niveau (réf.)	1.00	1.00	1.00	1.00
Primaire	1.10 (0.21) ^{ns}	1.04 (0.21) ^{ns}	0.96 (0.13) ^{ns}	0.78 (0.12) ⁺
Secondaire et plus	0.66 (0.13) [*]	0.61 (0.18) ⁺	1.24 (0.17) ^{ns}	0.85 (0.16) ^{ns}
Groupe ethnique				
Mossi (réf.)	1.00	1.00	1.00	1.00
Non-Mossi	0.81 (0.17) ^{ns}	0.91 (0.22) ^{ns}	1.20 (0.17) ^{ns}	1.11 (0.18) ^{ns}
Religion				
Musulmane (réf.)	1.00	1.00	1.00	1.00
Chrétienne	1.15 (0.16) ^{ns}	1.14 (0.17) ^{ns}	1.19 (0.12) ⁺	1.07 (0.12) ^{ns}
Durée de résidence à Ouagadougou				
0-9 ans	1.73 (0.36) ^{**}	1.44 (0.35) ^{ns}	1.49 (0.27) [*]	1.37 (0.27) ^{ns}
10-19 ans	1.53 (0.29) [*]	1.46 (0.28) [*]	1.24 (0.16) ^{ns}	1.14 (0.16) ^{ns}
20 ans et plus (réf.)	1.00	1.00	1.00	1.00
Statut matrimonial				
Non-mariée	0.51 (0.10) ^{***}	0.65 (0.15) ⁺	0.56 (0.08) ^{***}	0.62 (0.11) ^{**}
Mariée (réf.)	1.00	1.00	1.00	1.00
Nombre d'enfants survivants	1.15 (0.04) ^{***}	1.14 (0.05) ^{**}	1.04 (0.03) ^{ns}	1.09 (0.04) ^{**}
Effectif	2051	2051	2051	2051

Seuils de significativité : *** p < 0,001; ** p < 0,01; * p < 0,05; † p < 0,10.

Source : OPO-Demtrend, 2012 ; calcul des auteurs

4.3.2. Autres facteurs associés à l'aide pour le confiage

Comme pour l'aide pour les frais scolaires, les autres facteurs associés à l'aide pour le confiage diffèrent selon le type d'aide (aide effective ou aide potentielle). Au niveau de l'aide effective, les autres facteurs qui influencent le soutien au confiage des enfants sont le statut économique du ménage, la durée de résidence à Ouagadougou et le nombre d'enfants survivants de la femme. Les femmes des quintiles 4 et 5 ont respectivement 32% et 40% plus de chances de confier leurs enfants que leurs homologues du quintile 1 ; celles des quintiles 2 et 3 n'étant pas différentes des femmes du quintile 1. Concernant la durée de résidence à Ouagadougou, seules les femmes qui résident à Ouagadougou il y a 10-19 ans ont 46% plus de chances de confier leurs enfants par rapport aux femmes qui résident à Ouagadougou il y a plus de 19 ans (20 ans et plus). Le nombre d'enfants survivants de la femme est associé à une probabilité plus élevée (Odds ratio=1,14) de recevoir de l'aide pour le confiage des enfants.

En ce qui concerne l'aide potentielle pour le confiage, les autres facteurs associés sont la zone de résidence, le statut matrimonial et le nombre d'enfants survivants. Les femmes des quartiers non lotis ont 97% plus de chances de recevoir une aide pour le confiage de leurs enfants en cas de besoin que les femmes des quartiers lotis. Par contre, comparativement aux mariées, les femmes non mariées ont 38% moins de chances de pouvoir compter sur leurs proches pour le confiage de leurs enfants lorsqu'elles en auront besoin. Concernant le nombre d'enfants survivants, les résultats permettent d'observer que lorsque celui-ci s'accroît d'une unité, les femmes ont 9% plus de chances de recevoir une aide potentielle pour le confiage de leurs enfants.

5. Discussion

Les résultats de cette étude montrent que les caractéristiques du réseau familial déterminent l'aide pour la scolarisation des enfants. Globalement, la taille et les ressources du réseau sont positivement corrélées à la propension des femmes à recevoir de l'aide pour la scolarisation de leurs enfants. Ces résultats confirment ceux obtenus par M. Bougma et al. (2014, p. 433) qui avaient considéré le réseau familial comme un tout dans leurs analyses. Par ailleurs, ces résultats corroborent dans une certaine mesure ceux d'autres études qui ont porté sur le confiage des enfants. Par exemple, V. Delaunay et al. (2013, p. 669) ont montré que la famille proche, notamment les frères et sœurs, joue un rôle important dans les stratégies familiales de scolarisation. Ce qui se confirme avec M. Boltz-Laemmel et P. Villar (2014, p. 14) qui montrent que les placements d'enfants pour des raisons d'éducation se font le plus souvent auprès des membres du réseau familial qu'auprès de personnes non-apparentées.

En confirmant les résultats de M. Bougma et al. (2014, p. 433), la présente étude apporte un éclairage supplémentaire sur la contribution du réseau familial à l'aide pour la scolarisation des enfants à Ouagadougou. Les femmes qui bénéficient d'une aide pour la scolarisation de leurs enfants reçoivent plus cette aide de leur propre réseau familial que du réseau familial de leur conjoint, via ce dernier. Ce résultat peut s'expliquer par une plus grande proximité des femmes à leurs proches. Les femmes s'investiraient plus dans les échanges avec leurs proches notamment lors des événements sociaux (baptêmes, mariages, décès, ...). En effet, en Afrique, l'intégration d'un individu au sein de sa famille ou de sa communauté est indispensable pour pouvoir recevoir de l'aide, car comme le souligne J. Hassoun (1997, p. 105), « on est d'abord aidé en tant que membre d'un groupe et non en tant qu'individu ». Ainsi, la dominance du réseau de la femme par rapport à celui de son conjoint dans la contribution à la scolarisation des enfants peut être rapprochée à la nature même des échanges qui s'établissent entre les femmes et leurs proches. Comme le précise J. Minonzio (2000, p. 45), « tout échange repose sur la réciprocité et il est très difficile de recevoir sans pouvoir rendre ».

Dans le contexte burkinabè, la faible contribution du réseau du conjoint à la scolarisation des enfants peut s'expliquer également par l'organisation des structures familiales. Dans la plupart des sociétés burkinabè, la famille s'organise sur la base d'un pouvoir de type patriarcal qui instaure une relation d'autorité des hommes sur les femmes dans tous les sphères de la vie sociale (C. Ouédraogo, 2001 : p. 5). L'homme est le chef de famille et par conséquent doit prendre en charge les dépenses alimentaires, de logement, d'habillement et de soins de santé de sa famille (C. Ouédraogo, 2001 : p. 9). Ce statut de chef de famille peut amener les hommes à considérer dans une certaine mesure que les dépenses d'éducation relèvent de leur souveraineté et ne vont pas demander ou déclarer les aides reçues.

Conclusion

Bien que la contribution des réseaux familiaux dans l'éducation des enfants soit bien documentée, nos connaissances restent limitées sur la provenance de l'aide. En effet, les études antérieures ont montré globalement que les ressources de la famille élargie peuvent suppléer au manque de ressources des parents biologiques pour scolariser leurs enfants. Dans ces études, le réseau familial des couples est considéré comme un tout. Il n'y a pas de distinction entre l'apport du réseau de la femme et de celui de son conjoint. Pourtant, ces deux types de réseau peuvent présenter des spécificités différentes notamment en termes de taille, de ressources et de fréquences des contacts. Au regard de ces spécificités, les deux types de réseau peuvent avoir des niveaux de contribution différente à l'éducation des enfants. Ainsi, cette étude avait pour objectif de comparer la contribution du réseau familial de la femme à celle du réseau familial de son conjoint pour la scolarisation des enfants à Ouagadougou. Pour atteindre cet objectif, l'étude a utilisé des données rétrospectives et des modèles de régression logistique pour comparer la contribution du réseau de la femme à celle de son conjoint pour la scolarisation des enfants à Ouagadougou. En distinguant les deux types de réseau, les effets de la taille et des ressources du réseau sur l'aide pour la scolarisation des enfants ont été estimés.

Pour ce qui est de la taille du réseau, les résultats montrent qu'elle est positivement corrélée à la propension des femmes à recevoir de l'aide pour la scolarisation de leurs enfants. Toutefois, l'influence de la taille de chacun des deux types de réseau varie selon le type d'aide reçu pour la scolarisation des enfants. Dans le cas de l'aide pour les frais scolaires, les effets de la taille sont plus importants au niveau du réseau de la femme qu'au niveau du réseau du conjoint, tandis que dans le cas de l'aide pour le confiage, les effets des deux types de réseau sont identiques.

Un autre résultat important de cette étude est que les ressources du réseau sont positivement associées à la propension des femmes à recevoir de l'aide pour la scolarisation des enfants. Que ce soit pour l'aide pour les frais scolaires ou pour l'aide pour le confiage, les corrélations sont plus importantes au niveau du réseau de la femme qu'au niveau du réseau du conjoint. Ce résultat suggère que l'aide du réseau familial pour la scolarisation des enfants provient plus du propre réseau de la femme que de celui de son conjoint. La proximité des femmes avec les membres de leur propre famille pourrait expliquer un tel résultat.

Bibliographie

- Blaabæk Ea Hoppe, Jæger Mads Meier & Molitoris Joseph, 2019, “Family Size and Educational Attainment: Cousins, Contexts, and Compensation”, *European Journal of Population*, p. 1-26.
- Boltz-Laemmel Marie & Villar Paola, 2014, *Redistribution au sein de la famille étendue au Sénégal : Le rôle des migrants internes et internationaux*, Paris, Centre pour la recherche économique et ses applications (CEPREMAP), Document de travail n°1404, 19 p.
- Bougma Moussa, 2014, *Fécondité, réseaux familiaux et scolarisation des enfants en milieu urbain au Burkina Faso*, Thèse de doctorat en démographie, Université de Montréal, 253 p.
- Bougma Moussa, Lange Marie-France, LeGrand Thomas K. & Kobiané Jean-François, 2015, « Stratégies reproductives à Ouagadougou : Le rôle de la scolarisation des enfants », *Autrepart*, (74-75), p. 23-46.
- Bougma Moussa, Pasquier-Doumer Laure, Legrand Thomas K. & Kobiané Jean-François, 2014, « Fécondité et scolarisation à Ouagadougou : Le rôle des réseaux familiaux », *Population*, 69(3), p. 433-462.
- Camara Kandia, 2015, « Bâtir une société du savoir : Les enjeux de l'éducation et de la formation en Afrique », *Géoéconomie*, 76(4), p. 169-181.
- Cissé Rokhaya, Fall Abdou Salam, Adjamagbo Agnes & Attané Anne, 2017, « La parentalité en Afrique de l'Ouest et du Centre ». In Vidal Laurent, *Renforcement de la recherche en sciences sociales en appui des priorités régionales du bureau Régional Afrique de l'Ouest et du centre de l'Unicef : analyses thématiques*, Dakar, IRD, Unicef, 2017, p. 37-59.
- Delaunay Valérie, Gastineau Bénédicte & Andriamaro Frédérique, 2013, « Statut familial et inégalités face à la scolarisation à Madagascar », *International Review of Education*, 59(6), p. 669-692.
- Gnoumou-Thiombiano Bilampoa & Kaboré Idrissa, 2017, « Inégalités dans l'éducation au post-primaire au Burkina Faso », *Autrepart*, 83(3), p. 25-49.
- Hassoun Judith, 1997, « La solidarité familiale face au Sida : résultats d'une enquête réalisée à Abidjan (Côte-d'Ivoire) auprès de femmes malades du Sida », *Autrepart* (2), p. 105-122.
- ISU, 2021, *Tableau de bord des statistiques de l'éducation, de la science, de la culture et de la de communication de l'UNESCO*, <http://data.uis.unesco.org/?lang=fr#> [Consulté le 25 janvier 2021]
- Kabore Konkobo Madeleine, 2008, « Le droit des enfants à l'éducation au Burkina-Faso », *Insaniyat*, 41, p. 109-133. <https://doi.org/10.4000/insaniyat.2514>
- Lloyd Cynthia B. & Blanc Ann K., 1996, “Children’s schooling in sub-Saharan Africa: The role of fathers, mothers, and others”, *Population and development review*, 22(2), p. 265-298.
- McDaniel Antonio & Zulu Eliya, 1996, “Mothers, fathers, and children: Regional patterns in child-parent residence in sub-Saharan Africa”, *African Population Studies*, 11(1), p. 1-28.
- Minonzio Jérôme, 2000, « Solidarités familiales et chômage », *Recherches et Prévisions*, (60), p. 35-47.

- Moumouni Dioffo Abdou, 2019, *L'éducation en Afrique. Une nouvelle édition à partir du texte de 1964*, Caille Frédéric, Québec, Éditions science et bien commun, 437 p.
- Nganawara Didier, 2016, *Famille et scolarisation des enfants en âge obligatoire scolaire au Cameroun : Une analyse à partir du recensement de 2005*, Québec, Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone / Université Laval, 50 p.
- Ouedraogo Christine, 2001, *Fécondité en milieu rural africain : quelques repères pour l'analyse des changements. Une étude de cas en milieu mossi au Burkina Faso*, Workshop on prospects for fertility decline in high fertility countries, New York, United Nations Secretariat, 19 p.
- Prix Irene & Pfeffer Fabian T., 2017, "Does Donald need Uncle Scrooge? Extended family wealth and children's educational attainment in the United States". In Erola Jani & Kilpi Elina, *Social inequality across the generations: the role of compensation and multiplication in resource accumulation*, Cheltenham, Edward Elgar Publishing, p. 112-135.
- UNESCO, 1992, *Déclaration sur l'éducation pour tous et cadre d'action pour répondre aux besoins éducatifs fondamentaux*, Paris, UNESCO, 43 p.
- Wayack Pambè Madeleine, Pilon Marc, 2011, « Sexe du chef de ménage et inégalités scolaires à Ouagadougou (Burkina Faso) », *Autrepart*, 3(59), p. 112-135.